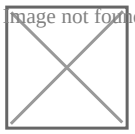

procedure de sauvegarde soderev tour

Par **martinville**, le **30/10/2012** à **13:03**

Bonjour
Y a t il une action a mener en amont pour les propriétaires des chalets d'emeraude qui receptionneront leur bien fin décembre sachant qu'ils pas encore reçu le courrier de la SODEREV leur indiquant la procédure de sauvegarde ?

Par **thienan**, le **30/10/2012** à **20:55**

bonjour, votre résidence n'étant pas encore livrée, il me semble peu probable que Soderev vous demande une baisse de loyer. Si c'était le cas, vous pourriez demander une annulation de la vente.

Par **epifaf**, le **14/11/2012** à **17:11**

bonjour.
je suis aussi propriétaire dans cette résidence.
d'après mes informations, la résidence ne serait effectivement pas sous la procédure de sauvegarde.
Serait-il possible d'échanger par email, et ainsi garder contact pour le futur?

Par **Chuck51**, le **21/12/2012** à **16:57**

Bonjour ,
Je suis également propriétaire dans cette résidence de Lagrange /Soderev Tour qui ouvre cette semaine dans la Station des Saisies.
La livraison à Soderev est effective en Décembre 2012.
Le Constructeur Eiffage Immobiler nous informe par courrier du 20 Décembre que l'administrateur judiciaire a assuré que les "les loyers seraient réglés ", sans plus ample précision.
Nous ne pouvons pas en conclure que le contrat de bail sera respecté en l'état.
Je suis disposé à échanger avec d'autres propriétaires de la résidence "les chalets d'émeraude " dés que de nouveaux éléments seront signalé par l'un de nous.

Par **Alain 77166**, le **21/12/2012** à **17:25**

Bonjour,
Je suis également un futur propriétaire des Chalets d'Émeraude livrés fin Décembre. Je viens de recevoir ce jour un courrier de Eiffage nous informant de la mise en procédure de sauvegarde dsur le déroulement de cette procédure et des risques que cela peut entrainer
Merci d'avance de vos réponses

Par **lore64**, le **21/12/2012** à **18:17**

Bonjour,

également dans le même cas: propriétaire aux Chalets d'émeraude. le risque est d'avoir un bail modifié, si j'ai bien compris, avec donc des loyers à la baisse. la lettre d'Eiffage n'indique seulement que les loyers seront payés, mais à quelle hauteur?

Par **1007dm**, le **21/12/2012** à **20:35**

Je viens également de recevoir ce jour la lettre d'Eiffage nous informant de la situation de Soderev. Pour l'instant pas grand chose à faire tant que la résidence Les Chalets d'emeraude n'est pas démarrée et que Soderev ne nous a pas contacté. J'ai l'impression (égoistement je l'avoue) que les résidences les plus récentes ou Prestige ne sont pas touchées (pour l'instant) ?

Par **epifaf**, le **21/12/2012** à **20:50**

Cher tous,
j'ai comme vous tous reçu ce courrier d'information d'Eiffage.

Je commence à rassembler l'ensemble des copropriétaires de manière à être préparé à un éventuel retournement de situation (à ce jour seul 1 propriétaire m'a contacté).
En lisant la lettre, je me suis dit que sur le fond, je n'apprenais rien de neuf mais que cela permettrai peut-être de mettre au courant ceux qui ne le savaient pas encore.

Pouvez-vous s'il vous plait me communiquer une adresse e-mail par message privé ?

Merci.

Par **Froli**, le **21/12/2012** à **23:00**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonsoir,
Je reçois également ce jour le courrier surprise du père Noël... Même si pour le moment rien n est perdu, cela m inquiète.
Eiffage est très sérieux, et prend la peine de nous avertir. Par contre aucune nouvelle de Lagrange. C est facile de couper la tête d une filiale (soderev)... Moyen de se protéger quand ça va mal.
Mais Lagrange a quand même une responsabilité, car ils ont choisi cet exploitant de manière unilatérale pour les chalets d émeraude. Ainsi, en cas de liquidation de soderev, ne sont-ils pas redevables des dettes ? Ça se plaide en tous cas.
J anticipe, mais un groupe comme Lagrange ne pourrait pas s en sortir comme ça en cas de contentieux. Sans compter sa réputation...

L union fait la force, continuons à nous regrouper et à échanger. En espérant que nous ne devrons pas en arriver aux tribunaux. Ou venir grandir la liste des "arnaqués du Scellier". J ai pas envie de finir à Envoyé Spécial ...
Joyeux Noël.

Par **Alain 77166**, le **22/12/2012** à **09:23**

Bonjour à toutes et tous,
Je lisais sur un autre forum, via des personnes confrontées à la même problématique sur d'autres résidences, que Lagrange serait en train de faire du ménage sur ses résidences pour ne maintenir en l'état de ses engagements que celles qui "rapportent bien et se gèrent bien" et de revoir par contre pour les autres résidences, les loyers à la baisse.
Dans ces échanges entres propriétaires était évoqué également le fait de se constituer en association de propriétaires par immeuble, dans le but de défendre collectivement donc plus efficacement nos intérêts.
Qu'en pensez-vous ?
Il est vrai que tous avaient déjà reçu des courriers de SODEREV, ce qui n'est pas encore notre cas. Peut-être faut-il attendre un peu ?
Bonne journée à toutes et tous

Par **sk78**, le **22/12/2012** à **12:28**

Bonjour, j'ai reçu hier le courrier d'Eiffage concernant la procédure de sauvegarde. Il me parait indispensable de regrouper les propriétaires des chalets d'émeraude au sein d'une association conseillée par un avocat compétent, dans le cas où nous aurions des manquements de Soderev aux clauses du contrat.
Maintenant quand devons nous le faire ? Il faudrait arriver à obtenir des informations précises sur la procédure et le cas de notre résidence.

Par **Alain 77166**, le **22/12/2012** à **14:59**

Une question me vient, quid de la 2ème tranche des Chalets d’Émeraude à savoir les

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

bâtiments C et D ?

Par **Tintin6985**, le **22/12/2012** à **18:10**

Bonjour,
Je suis également propriétaire au chalet d'émeraude et comme vous j'ai reçu le courrier d'Eiffage. Comme epifaf le propose, il serait intéressant qu'il rassemble les coordonnées des propriétaires des chalets d'émeraude et que nous puissions organiser une réunion Skype afin d'échanger. Merci de votre collaboration et malgré la nouvelle, joyeuses fêtes.

Par **1007dm**, le **22/12/2012** à **18:57**

epitaf a crée un groupe de discussion Chalets d'Emeraude sur Google. Envoyez lui votre adresse mail si vous voulez participer.
Pour l'instant pas de panique, pas d'impact pour nous. Il est touefois important de se recenser entre nous pour agir si le besoin s'en faisait sentir.

Par **Tintin6985**, le **22/12/2012** à **19:13**

Merci 1007 DM pour l'info

Par **Hub11**, le **23/12/2012** à **07:45**

bonjour,egalement proprietaire aux chalets d'emeraude, je viens de recevoir la lettre ainsi que le dossier de livraison de l appart, jai transmis la lettre a un condeil spécialisé pour conduite a tenir en cas de besoin.
Dans le coin la semaine prochaine je passerai aux chalets d émeraude

bonnes fétes a tous

Par **1007dm**, le **23/12/2012** à **08:49**

Merci. Tenez nous au courant ! Bonnes fêtes.

Par **Alain 77166**, le **26/12/2012** à **19:41**

Bonjour,

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

J'ai contacté Lagrange Prestige aujourd'hui, Mme. Morel, pour lui demander des explications sur le courrier que nous avons reçu de Eiffage. Elle m'a dit qu'ils étaient en train de finaliser un basculement de la société de gestion SODEREV vers SMAS, sans changement de condition. Ce changement devrait être effectif en Janvier, et nous serons informés dès que cela sera fait.
A suivre .....

Par **1007dm**, le **26/12/2012** à **21:45**

SMAS, c'est comme le village des Lapons aux Saisies ? Sont ils également en procédure de sauvegarde ?

Par **Alain 77166**, le **27/12/2012** à **07:54**

Non, SMAS n'est pas en procédure, et les 2 résidences des Saisies passeraient en gestion avec SMAS.

Par **manu51**, le **28/12/2012** à **12:06**

Bonjour,

Egalement proprietaire aux chalets d'Emeraude j'ai également reçu le courrier. Je viens de lire vos posts précedents concernant un éventuel transfert. Le placement sous procédure de sauvegarde garantit le paiement des loyers tant que la société reste sous ce statut. Ainsi le tranfert de la gestion vers une autre entité ne garantit plus ce paiement. Cf également les différents commentaires sur SMAS dans d'autres forums

Par **jappyxxx**, le **30/12/2012** à **11:28**

Bonjour
Même situation, propriétaire aux chalets d'émerande, reçu même courrier de la part d'Eiffage. Je pense comme certains d'entre vous, qu'il faut créer un collectif ou une association afin d'être réunis, de pouvoir réagir rapidement à toute malintention concernant nos baux, et peut être de dèjà prendre contact avec un avocat spécialisé qui serait prêt à agir selon le cas....!
Cordialement à tous

Par **jccc91**, le **26/01/2013** à **15:07**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour,

Nous nous joignons à cette discussion. Nous sommes également propriétaire aux chalets d'Emeraude aux Saisies et avons reçu le courrier de mise en sauvegarde de Soderev.

Nous consultons régulièrement les avancées du dossier, afin de pouvoir agir si nécessaire. Je pense qu'il faudra se regrouper le moment venu.

Cordialement

Par **Alain 77166**, le **09/02/2013** à **11:44**

Bonjour,
J'ai eu à nouveau Mme. Morel de Lagrange Prestige qui m'a confirmé que la procédure de transfert de SODEREV vers SMAS était validée. A priori (car elle n'était pas complètement sure) nous recevrons très prochainement un avenant nous informant du transfert de gestionnaire. Ce ne serait qu'un avenant car les conditions sont à l'identiques.
Pour info également, le paiement des loyers est semestriel, les 30/04 et 30/10 avec 2 mois et 10 jours de carence, c'est à dire que pour le 30/04 nous ne recevrons que mars et avril soit 2 mois.
Bonne journée

Par **Marc94**, le **01/03/2013** à **16:33**

Propriétaire aux saisies "chalets d'émeraude"
voici mon e.mail: m.giroud94@gmail.com
A bientôt

Par **Marc94**, le **01/03/2013** à **17:22**

Je ne trouve pas le forum de discussion sur google ou google groupes au sujet des chalets d'Emeraude.
Pouvez vous me passer le lien.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés